

Journées AMURE 2012

Ifremer centre de Brest, 5 et 6 janvier 2012

Gestion écosystémique, évaluation économique et régulation de l'accès : quelques questions introductives

Jean Boncoeur

www.umr-amure.fr



Plan de la présentation

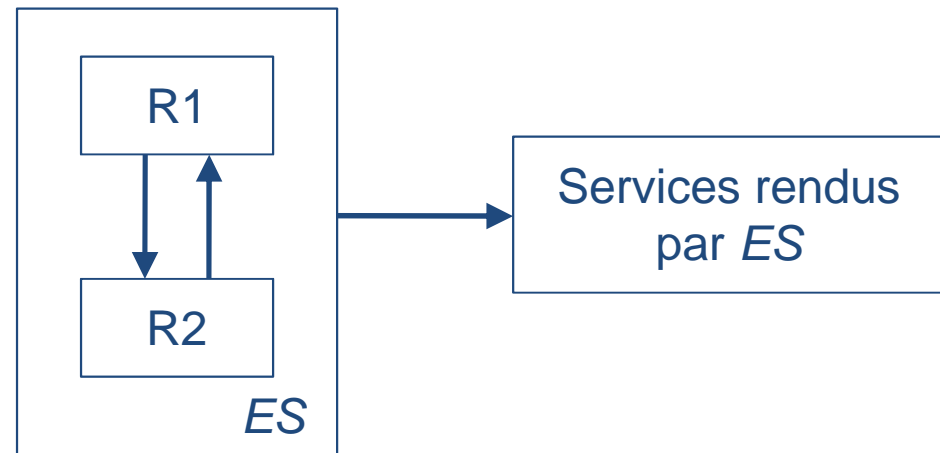
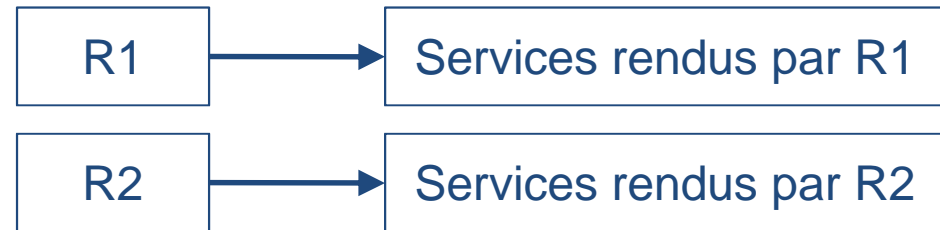
1. De la gestion des ressources à la gestion des écosystèmes
2. Conséquences pour l'évaluation économique
3. Conséquences pour la régulation de l'accès

1. De la gestion des ressources à la gestion des écosystèmes

- Distinction académique classique entre économie des ressources et économie de l'environnement.
- Cette distinction n'a jamais été absolue : concept d'externalités au coeur de l'économie des pêches.
- Mais de moins en moins opérationnelle au fur et à mesure que la notion d'exploitation de ressources naturelles fait place à celle d'usage de services écosystémiques
- Voir par exemple « approche écosystémique des pêches »

=> Changement de paradigme

- **Approche classique** : chaque ressource naturelle, considérée « toutes choses égales par ailleurs », fait l'objet d'un usage, ou de plusieurs usages alternatifs.
- **Approche écosystémique** : les ressources naturelles sont considérées dans leur interdépendance (relations trophiques par exemple), de sorte que l'exploitation des unes retentit sur les services rendus par les autres.

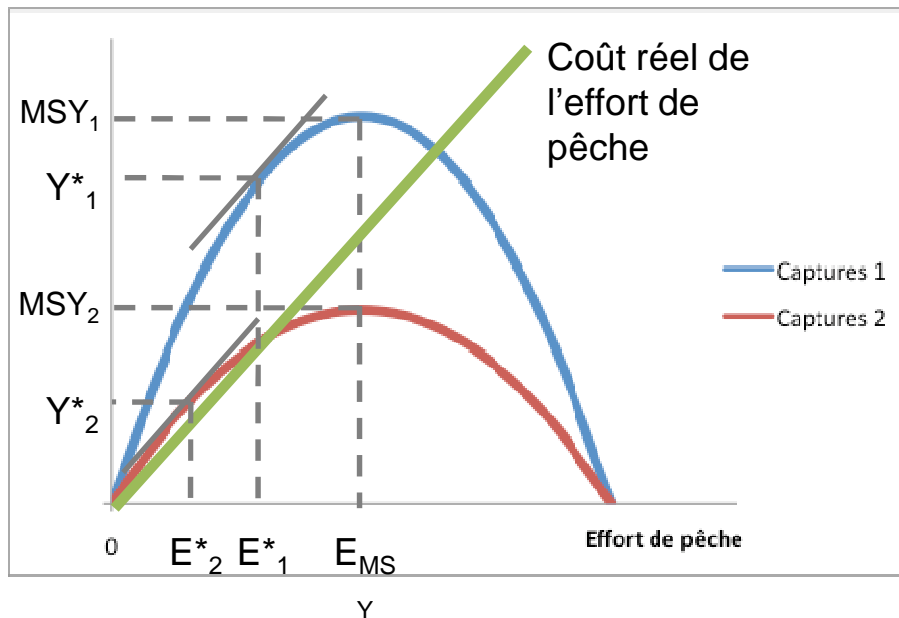
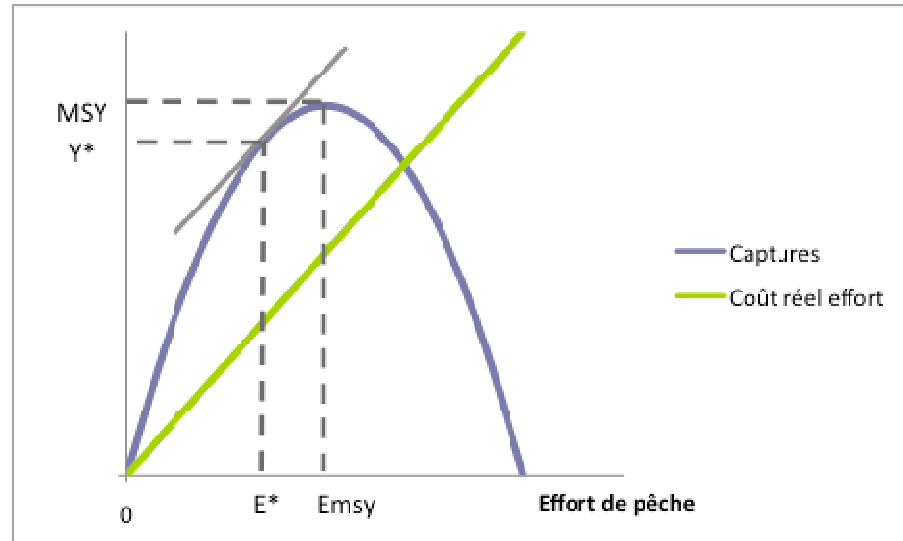


Conséquences pour l'évaluation économique

Conséquence 1 : les critères de bonne gestion ne peuvent plus s'apprécier ressource par ressource

Illustration : remise en cause des critères classiques d'aménagement des pêcheries

Approche classique : critères de maximisation de la capture d'équilibre (MSY) et de la rente d'équilibre pour un stock donné



Approche écosystémique : la production et la rente d'équilibre maximales procurées par l'exploitation d'un stock dépendent des niveaux des autres ressources en interaction biologique (proies, prédateurs, compétiteurs...)

Ici : $K_1 > K_2$ (e.g. effet de la diminution de l'abondance de proies)

Problèmes

- **Sur le plan conceptuel :**

Les implications du changement de paradigme ne sont pas toujours perçues.

e.g. approche écosystémique des pêches et critère du MSY : compatibilité douteuse !

- **D'un point de vue pratique :**

Même dans les cas « simples » où l'approche classique est une simplification acceptable, les problèmes de base permettant de mettre en oeuvre les évaluations standard sont souvent loin d'être résolus :

e.g. détermination du MSY en l'absence de relation stock-recrutement ?

A fortiori : du MEY ?

Il n'y a aucune raison de penser que le changement de paradigme soit de nature à faciliter la résolution de ces problèmes (détermination du MEY à l'échelle d'un écosystème ??).

Conséquence 2 : la prise en compte des valeurs de non-usage s'impose

- Les services rendus par un écosystème sont liés à des usages de celui-ci :
 - marchands / non-marchands
 - extractifs / non-extractifs
- Mais aussi à des « non-usages » (e.g. valeur d'existence de la biodiversité)
- La « boîte à outils » économique standard fournit en principe les moyens d'estimer les différentes valeurs d'usage, ainsi que de non-usage.
- D'où la popularité actuelle du concept de « valeur économique totale » d'un écosystème.

« VET » ?

En principe : valeur actualisée nette, sur horizon infini, des services rendus par l'écosystème

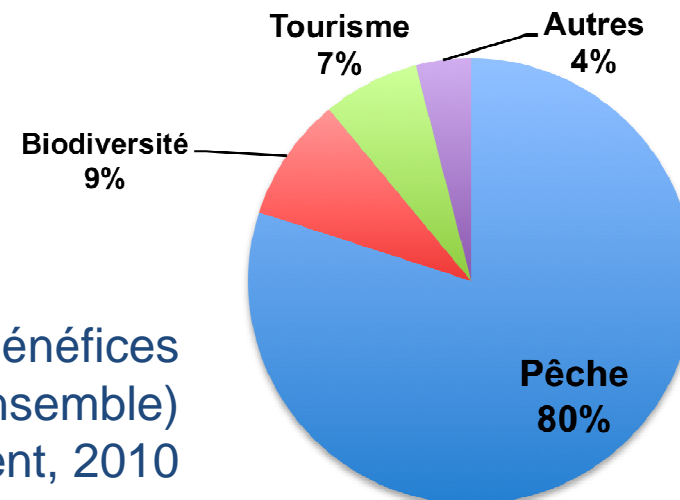
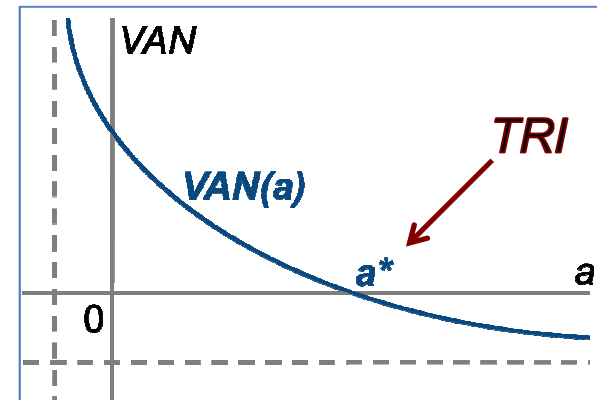
Variante : taux de rendement interne des investissements réalisés pour la conservation d'un écosystème

Exemple : TRI d'AMP estimés à la demande du financeur (ici : FFEM)

AMP	TRI estimé
Bamboung (Sénégal)	25%
Quirimbas (Mozambique)	31%
Soufrière (Sainte-Lucie)	57%

Cas de l'AMP de Bamboung : origine des bénéfices procurés par l'AMP (en % de l'ensemble)
Clément, 2010

$$VAN = \lim_{n \rightarrow \infty} \sum_{t=0}^n \frac{A_t - C_t}{(1+a)^t}$$



Problèmes

- **En pratique**, ces évaluations reposent souvent sur des bases empiriques ténues :
 - Valeurs de non-usage rarement évaluées de façon canonique : recours extensif et souvent cavalier à l'expédient des « transferts de bénéfices ».
 - Effets de la protection de l'écosystème sur certains usages très mal connus => leur estimation repose sur des hypothèses héroïques ou des simplifications abusives.
- **Sur le plan conceptuel**, deux débats majeurs sont loin d'être clos :
 - Sur la légitimité des méthodes standard pour l'estimation des valeurs de non-usage : les préférences préexistent-elles à l'exercice d'évaluation ? Est-il légitime de tout monétiser ?...
 - Sur le statut de l'actualisation. Au-delà de l'incertitude quantitative sur le « bon » taux à utiliser, il n'y a pas toujours une claire conscience du fait que la VET d'un écosystème n'a aucun sens si le taux d'actualisation est nul. Or un taux d'actualisation positif est de nature à justifier économiquement la surexploitation de certaines ressources renouvelables, voire leur exploitation « minière »...

Risques

- Les auteurs des évaluations de type VET etc. soulignent généralement la fragilité de leurs hypothèses.
- Mais cette mise en garde est souvent perdue de vue dans la communication institutionnelle.
- Les précautions entourant la présentation des résultats suffisent rarement à compenser la puissance symbolique d'un indicateur quantitatif de performance globale, type VAN ou TIR.
- Les difficultés de transfert de cet indicateur à des questions beaucoup plus complexes que celles pour lesquelles il a été originellement conçu ne sont pas toujours clairement perçues.

⇒ Risque :

- **Pour les gestionnaires, financeurs, etc.** : facteur d'auto-intoxication et d'erreurs stratégiques à moyen terme.
- **Pour les scientifiques** : cruel dilemme entre :
 - perdre sa crédibilité en ne répondant pas suffisamment à la « demande sociale » ;
 - perdre sa crédibilité en appliquant des outils dont les conditions de mise en oeuvre ne sont pas réunies.

Conséquences pour la régulation de l'accès

Surcapacité, surexploitation et régulation de l'accès

- Les instruments du paradigme « classique » permettent assez bien de comprendre le mécanisme de la surexploitation des ressources « communes » :

Externalités négatives croisées entre exploitants

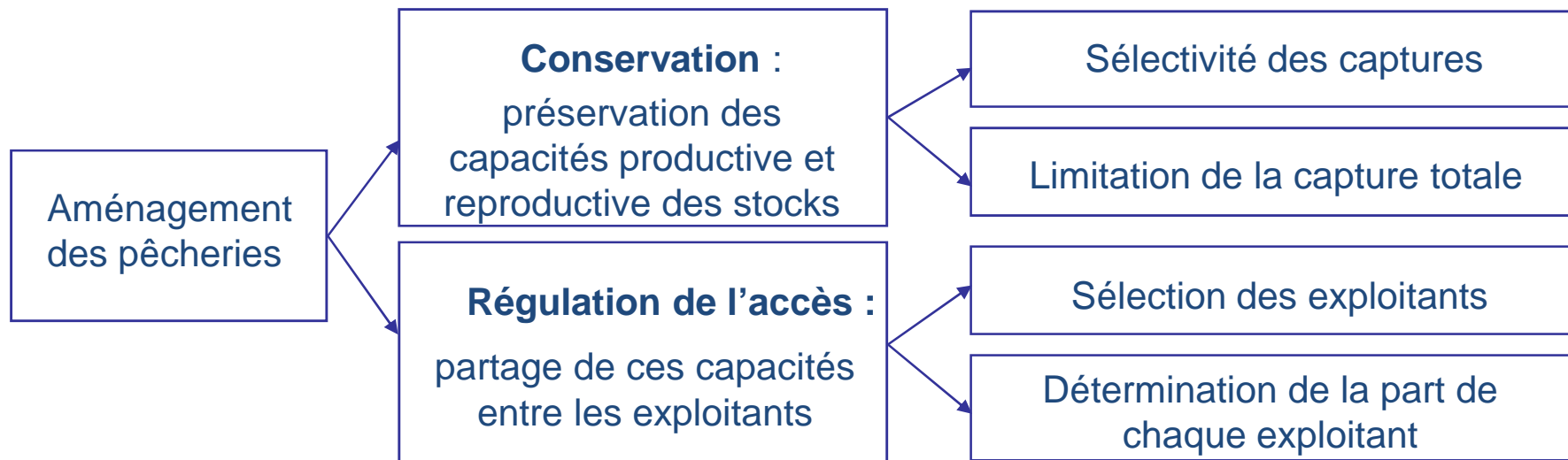


Surcapacité



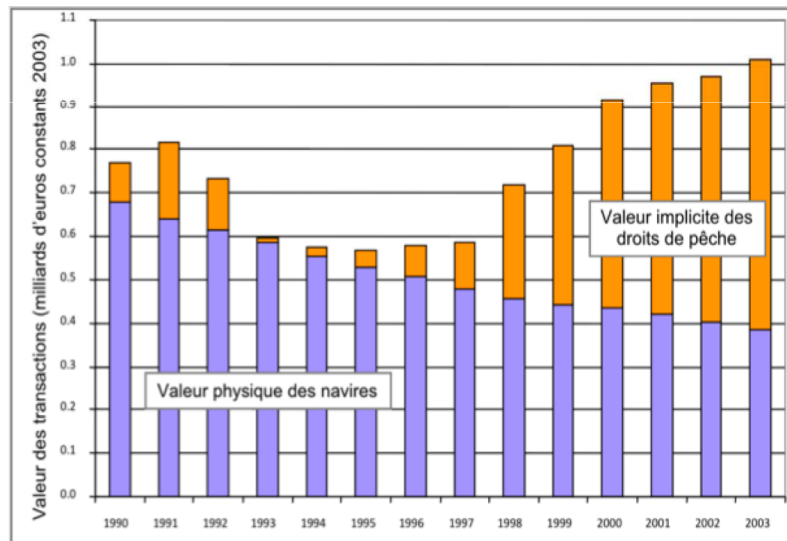
Surexploitation

- Ils permettent également de comprendre que la clé du problème de la surexploitation se trouve du côté de la régulation de l'accès

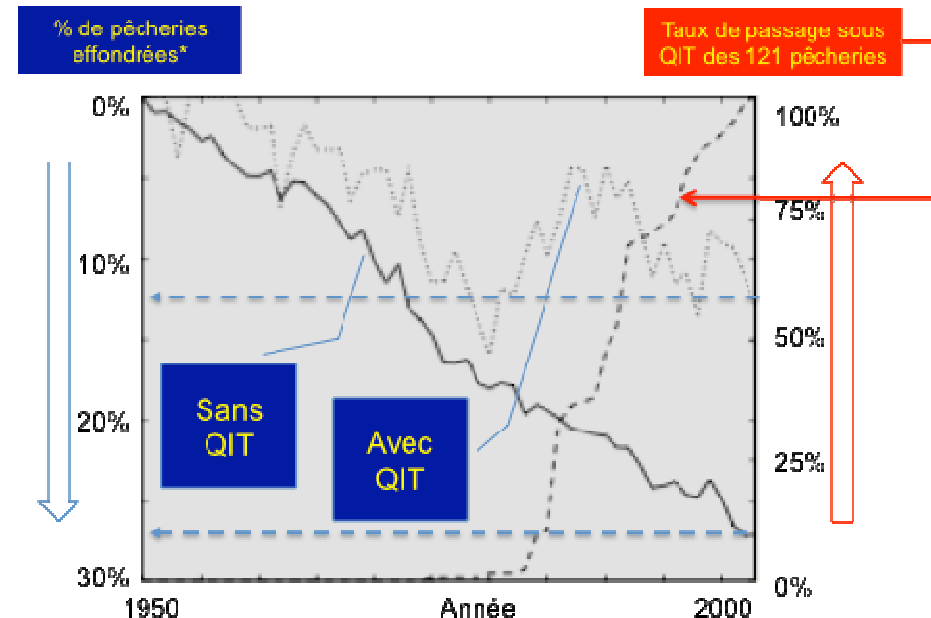


Le débat sur la nature des mesures de régulation de l'accès à mettre en oeuvre

- N'est pas clos
- N'admet sans doute pas de réponse uniforme
- S'est cependant clarifié depuis 2 décennies
- Et peut se nourrir d'évidences empiriques de plus en plus nombreuses



Valeur implicite des droits de pêche capitalisés dans la valeur des transactions sur les navires de pêche français d'occasion, 1990-2003 (Guyader *et al.*, 2006)



* Débarquements < 10% du maximum historique

Costello *et al.*, 2008

Problèmes

- Les systèmes de régulation de l'accès réputés les plus efficaces dans une approche « classique » de la gestion des ressources ne sont pas nécessairement adaptés à une approche « écosystémique » :

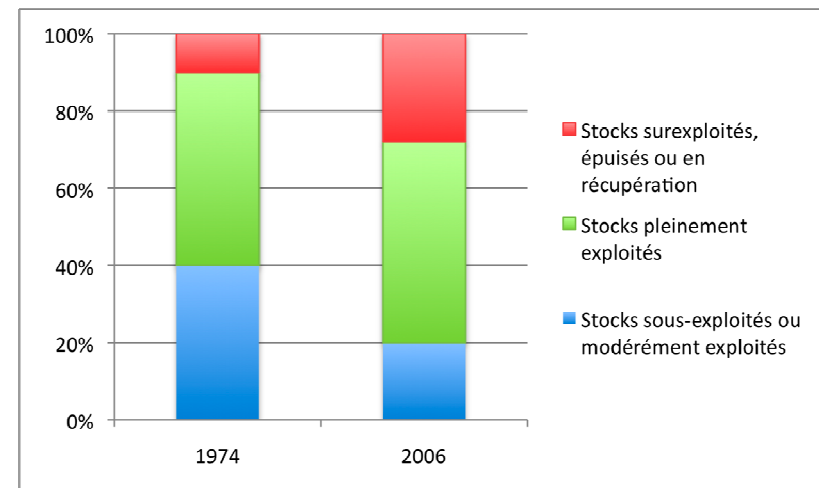
Gestion de l'ensemble des usages (et non-usages) d'un écosystème par un mécanisme de droits individuels transférables ?

- multiplicité et caractère souvent diffus des interactions entre ces usages
- grande incertitude sur le support des droits à créer et sur le fonctionnement des marchés de droits

→ Risque de coûts de transaction prohibitifs

→ Comment faire évoluer ces mécanismes pour les rendre « écosystème-compatibles » ?

- Ne pas sous-estimer le risque de « fuite en avant » : posture consistant à prétendre s'attaquer à la résolution de problèmes complexes alors qu'on s'est abstenu de régler des problèmes techniquement beaucoup plus simples (surcapacité en pêche).
- L'approche écosystémique risque alors d'être un alibi au nom traitement du problème « classique » de la surcapacité.



Comparaison de l'état des stocks suivis par la FAO en 1974 et en 2006 (FAO 2008)